



COVID-19, la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France reste mobilisée aux côtés de ses adhérents.

COVID -19 Lettre d'information spéciale déconfinement de la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France

10 juin 2020

Vous retrouverez dans cette lettre d'informations :

=> Les principales actualités relatives à la crise du Coronavirus et au déconfinement à l'échelle régionale et nationale ;

=> *Santé et hébergement : enquête de la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France sur l'impact de la crise sanitaire liée au COVID-19 ;*

=> *Journée mondiale des réfugiés : 20 juin - tous derrière vos écrans !!*

=> Invitation à actualiser les informations relatives aux structures dans le cadre de la reprise d'activités ;

=> *Webinaire du 16 juin 2020 - 10h30 -12h _Prévention et responsabilité des ESSMS face aux risques d'exposition et de contamination au COVID-19*

=> *Sortie de crise Covid 19 : prise pour les salariés dans les établissements et services ;*

=> Campagnes budgétaires : dématérialisation des envois

=> Interpellations des pouvoirs publics et collectivités :

Courrier inter-associatif adressé à la Ministre du Travail pour activer des crédits exceptionnels de soutien des SIAE face à la crise !

=> Actualités des Groupes d'appuis opérationnels et travaux de la task force IAE - COVID 19 :

- *Groupe "Mesure sanitaire de reprise"*
- *Webinar IAE "COVID et Mesures sanitaires en entreprise _ 11 juin de 10h30 à 12h*
- *Groupe "Accompagnement financements SIAE"*
- *Webinar GRAFIE "Les coopérations économiques dans l'IAE : quelles opportunités pour l'après Covid en Ile-de-France" _ 30 juin*

=> *Règles sanitaires et adaptation de l'activité de structures : informations et recommandations ;*

=> *Hébergement logement*

- *Prévention des expulsions locatives ;*

=> *Repérage des symptômes précoces, tests, identification des cas contacts et organisation des structures en période de déconfinement ;*

=> *Webconférence : comment accompagner les associations dans la phase de redémarrage ?*

=> *Dimanche 28 juin, second tour des élections municipales ;*

=> *Domiciliation administrative :*

- *Déploiement de la plateforme DomiFa ;*
- *Prolongation de validité des délais de demande de renouvellement des agréments, prolongations des attestations d'élection de domicile et délais de radiation des personnes domiciliées ;*

=> *Actualités à destination des employeurs :*

- *Evolution de la prise en charge de l'indemnité d'activité partielle applicable sur le mois de juin*
- *Maintien de la prise en charge de l'indemnité d'activité partielle à 100% pour certains secteurs*

=> *Une plateforme dématérialisée pour diversifier les canaux d'orientation et recrutement des candidat.e.s pour des parcours en SIAE*

=> *Violences sexuelles et les violences au sein du couple ;*

=> *Recommandations relatives au suivi social et à l'orientation des potentielles victimes de violences intrafamiliales ;*

=> *Renouvellement automatique des droits et réduction solidarité Transports*

Retrouvez en fin de la newsletter les liens vers les précédents articles d'information.

Depuis le 11 mai, les structures du réseau de la Fédération des acteurs de la solidarité s'adaptent afin d'accueillir au mieux les personnes tout en respectant les règles sanitaires qui s'imposent en période de déconfinement.

Notre mobilisation pour la reconnaissance de l'engagement des professionnel-le-s du secteur de l'hébergement durant la période de crise de la pandémie vient d'aboutir.

A l'instar du secteur médico-social, nous avons obtenu l'assurance que l'État octroiera une prime exceptionnelle de 1000 euros à l'ensemble des professionnel-le-s présent-e-s durant la crise.

Vous retrouverez dans cette newsletter les premières précisions quant aux modalités de ce versement.

Bien que le Ministre ait annoncé qu'il n'y aurait aucune remise à la rue avant le 10 juillet, nous dénonçons, avec Interlogement 93, les 146 remises à la rue en Seine-Saint-Denis.

Avec l'ensemble des SIAO franciliens, la FAP, la FAPIL, le GFRH et l'URIOPSS, nous venons de resolliciter le Préfet de Région afin qu'un temps de travail soit organisé et nous permette d'anticiper la situation post trêve hivernale et de mieux appréhender les places qui pourront être pérennisées et celles qui devront être créées afin que nul ne soit obligé de retourner à la rue !

Consulter les ressources disponibles sur le COVID 19 sur le dossier partagé de la Fédération

Rejoindre la liste d'échange slack spéciale COVID 19

Santé et hébergement : enquête de la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France sur l'impact de la crise sanitaire liée au COVID-19

Depuis plusieurs mois, les structure d'hébergement du réseau de la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France sont confrontés à une situation nouvelle imposée par la crise sanitaire. L'épidémie du COVID-19 a imposé une adaptation rapide des structures d'hébergement et a soulevé de nombreuses difficultés pour les équipes.

Dans l'objectif de produire des éléments d'analyse sur l'impact de la crise COVID-19

dans le secteur de l'hébergement en Ile-de-de-France, la commission santé de la Fédération des acteurs de la solidarité IdF lance une enquête à destination des structures de son réseau. Cette enquête permettra d'avoir des éléments étayés sur l'effectivité des dispositifs spécifiques mis en place par les services et agences de l'État mais également de recenser les bonnes pratiques dans les structures, d'identifier les évolutions de pratiques professionnelles liées à la situation sanitaire.

Tous ces éléments pourront ensuite être capitalisés, servir de base aux travaux de la Fédération visant à faciliter l'accès aux soins des personnes hébergées et permettre de capitaliser les pratiques dans un cadre inter-associatif pour permettre à notre secteur d'être mieux préparé en cas de résurgence de l'épidémie.

L'enquête proposée se compose de deux parties auxquelles nous vous invitons à **répondre par structure** (les répondants peuvent être des chef.fe.s de services, directions ou référent.e.s COVID 19 des structures) :

- Une **remontée de données quantitatives sur l'impact de l'épidémie de COVID-19 dans la structure** – nous vous invitons à télécharger le fichier accessible [via ce lien](#), à le remplir et à nous le renvoyer par mail à l'adresse : clotilde.hoppe@federationsolidarite-idf.org ;
- Un **questionnaire plus général accessible via ce lien** (durée de remplissage estimée à 10 minutes).

Nous vous remercions par avance pour le temps que vous consacrerez à la réponse à cette enquête dont les résultats seront précieux pour la Fédération et l'ensemble du réseau et vous invitons à la rediffuser en interne de vos structures aux chef.fe.s de service concerné.e.s.

Cette enquête n'aborde pas les questions liées aux surcoûts financiers qui font l'objet de travaux de la Fédération dans d'autres cadres.

**Journée mondiale des Réfugiés :
20 juin - tous derrière vos écrans !!**

JOURNÉE MONDIALE DES RÉFUGIÉS



**SAMEDI 20 JUIN 2020
TOUS À VOS ÉCRANS !**

**MOBILISATION DES ACTEURS PARISIENS
ENGAGÉS AUPRÈS DES PERSONNES RÉFUGIÉES**

TABLES RONDES, CONCERTS, ANIMATIONS INTERACTIVES...

En direct de la Maison des Réfugiés*

A suivre sur : www.maisondesrefugies.paris et www.singa.io

*Cet événement numérique est organisé dans le respect des règles sanitaires.

**MAISON
DES RÉFUGIÉS**

EMMAÛS Solidarité
SINGA France
en collaboration avec

L'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés - HCR

**A suivre sur www.maisondesrefugies.paris et
www.singa.io**

SEMAINE DU 15 JUIN – ACTUALISEZ LES INFORMATIONS DE

VOTRE STRUCTURE

Afin de faire connaître les modalités de reprise des structures de veille sociale et d'aide alimentaire dans les départements franciliens et partenariat avec Solinum.

Nous vous invitons à renseigner directement les horaires et modalités d'accueil de votre structure dans [notre tableau partagé](#).

Les différentes informations demandées nous permettent également d'affiner la connaissance de l'état des capacités d'accueil et d'accompagnement réouvertes.

Afin d'économiser votre temps, ce tableau servira de base de donnée pour l'actualisation sur [SOLIGUIDE](#).

WEBINAIRE du 16 juin 2020 - 10h30 -12h

Prévention et responsabilité des ESSMS face aux risques d'exposition et de contamination au COVID-19

Depuis le début de la crise, la Fédération des acteurs de la solidarité est à vos côtés et souhaite partager avec vous, un **webinaire organisé le 16 juin 2020 prochain de 10h30 à 12h** par la FAS avec la participation des cabinets Picard Avocats et Seban & Associés sur la **Prévention et responsabilité des ESSMS face aux risques d'exposition et de contamination au Covid-19**. Monsieur Éric PLIEZ, trésorier de la Fédération et ancien directeur général de l'Association Aurore assurera l'animation de ce webinaire dont le programme est [téléchargeable ici](#).

Pour assister à ce webinaire cliquer sur le lien d'inscription : [ICI](#)

Une fois sur la page, il faudra laisser votre adresse mail et compléter le formulaire pour finaliser l'inscription. Il y aura ensuite plusieurs rappels de l'événement.

Sortie de crise Covid 19 :

prime pour les salariés dans les établissements et services

La DGCS a publié [une fiche technique](#) précisant les conditions de mise en place de la prime pour les salariés de 1000 euros dans les établissements et services d'hébergement, de veille sociale et du dispositif national d'accueil. Cette prime doit être versée par les employeurs. Défisicalisée, elle sera intégralement compensée par l'État.

Les établissements relevant de l'ondam spécifique (lhss, lam, act) devraient faire l'objet d'une instruction spécifique et devrait bénéficier d'une prime de 1500 euros (comme pour le secteur médico-social) mais ces points doivent être confirmés.

Nous pouvons nous réjouir collectivement que cette revendication posée par la Fédération des Acteurs de la Solidarité auprès du Ministre dès le début de la crise sanitaire soit satisfaite. Elle répond à une reconnaissance nécessaire de la forte implication des salariés et travailleurs sociaux sur le terrain, dans des conditions souvent très difficiles.

Campagnes budgétaires : Dématérialisations des envois

En raison du contexte actuel de crise sanitaire, la DRIHL modifie la procédure d'envoi des courriers pour les campagnes de tarification des établissements financés par dotation globale de financement (CADA, CPH et CHRS). Les courriers vous seront adressés par voie dématérialisée.

Vous allez recevoir un mail de votre UT DRIHL ou DDCS accompagné du courrier

en pièce-jointe vous demandant de valider l'adresse mail d'envoi des documents.

[Télécharger le courrier d'information de la DRIHL](#)

Interpellations des pouvoirs publics et collectivités

Courrier inter-associatif adressé à la Ministre du Travail pour activer des crédits exceptionnels de soutien des SIAE face à la crise !

La Fédération IDF et les autres réseaux IAE partenaires se sont mobilisés régulièrement dans le cadre des actions menées au sein du GRAFIE pour alerter l'Etat et les autres partenaires du secteur de l'IAE sur la nécessité d'activer des crédits exceptionnels, et notamment le Fonds Départemental d'Insertion (FDI), afin de soutenir les SIAE d'Ile-de-France face aux impacts de la crise liée au COVID-19. Les réseaux nationaux de l'IAE portent régulièrement des propositions auprès de l'Etat pour concrétiser le lancement de ce soutien exceptionnel dans le contexte de crise.

Dans un [courrier adressé à la Ministre du Travail le 11 mai](#), la Fédération des acteurs de la solidarité et 7 réseaux de l'Insertion par l'activité économique (IAE) ont rappelé à nouveau l'urgence d'un soutien spécifique de l'Etat via le Fonds de Développement de l'Inclusion, tant attendu par les structures. Les réseaux IAE soulignent que l'objectif commun porté par le Pacte d'ambition pour l'IAE ne sera possible sans une réponse financière immédiate et massive pour sauvegarder et relancer le secteur.

Actualités des Groupes d'appuis opérationnels et travaux de la task force IAE – COVID 19

Groupe « Mesures sanitaires de reprise » :

Achat groupé SIAE à l'initiative des Réseaux IAE IDF_Solution hydroalcoolique et produits virucides

Dans le cadre des travaux engagés par la cellule de crise COVID-19 par le COR-IAE IDF (Groupe "Mesures sanitaires de reprise), **des actions sont initiées pour favoriser l'accès aux équipements de protections pour les SIAE d'Ile-de-France**. Une première démarche d'achats groupés a été expérimentée fin mai pour une commande de masques jetables.

Une deuxième commande est proposée sur de nouveaux types de produits :

- **des solutions hydroalcooliques** (fiche produit ci-jointe et consultable sur [ce lien](#) ; tarif 4,2€ HT le litre conditionné par Bidon de 5L)
- **des produits entretien virucides** (fiche produit ci-jointe et consultable sur [ce lien](#) ; tarif 17€ HT le Bidon de 5L)

La commande de masques jetables en tissu (masques alternatifs), pour un tarif 0,50 HT le masque, reste possible.

Un formulaire de commande est disponible en ligne [sur la page](#). Les SIAE intéressées doivent passer commande avant **le 11 juin à 17h**.

Contact suivi et validation des commandes :

Steven MARCHAND Chargé de mission FAS IDF, en charge du Groupe IDF « Mesures sanitaires de reprise » - steven.marchand@federationsolidarite-idf.org - Portable : 06 72 86 67 75

WEBINAR IAE "COVID et MESURES SANITAIRES EN ENTREPRISE_ 11 juin de 10h30 à 12h

Dans le cadre du groupe d'appui IAE IDF sur les "Mesures sanitaires et activités économiques", **une visio-conférence webinar avec le Pôle travail de la DIRECCTE IDF, est proposée aux SIAE en Ile-de-France le 11 juin de 10h30 à 12h**, afin de répondre à toutes vos questions **autour des obligations et des recommandations aux employeurs pour respecter et mettre en œuvre les mesures sanitaires liées au COVID** (mise à jour des documents d'évaluations des risques, information des salariés, relations avec la médecine du travail...).

Inscription l'aide du [formulaire en ligne](#)

Nombre de places limité.

Groupe « Accompagnement financements SIAE »

Le groupe a produit un document qui dresse [un inventaire des solutions de soutien et d'appui financier proposées par divers partenaires et acteurs à l'attention des SIAE franciliennes](#). Il peut s'agir de reports de charges, d'exonérations, de mesures sectorielles, de prêts avantageux, de fonds dédiés...

[Télécharger ici](#)

Webinar GRAFIE 30/06 « Les coopérations économiques dans l'IAE : quelles opportunités pour l'après Covid en Ile de France ?

Coopérations, mutualisations et groupements des SIAE : de quoi parle-t-on ?
Quelles sont les opportunités et les limites pour les structures ?

Etat de lieux et recommandations du GRAFIE pour faire des coopérations un levier de l'utilité sociale des SIAE.

Des témoignages de SIAE franciliennes sur les coopérations et des échanges en direct avec les participants.

Pour la relance, comment soutenir les SIAE dans leurs démarches de coopérations économiques ?

Le GRAFIE organise, en partenariat avec la Région Ile de France et la Chambre régionale de l'ESS (CRESS), un webinar dédié le **30 juin 2020 de 14h30 à 16h30**

[Les inscriptions sont ouvertes en ligne ici](#)

Toutes les SIAE et leurs partenaires sont les bienvenus pour écouter, voir et prendre la parole.

Plans de reprise d'activité et adaptation de l'activité des structures aux règles sanitaires

La Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France a créé, dans son dossier partagé de ressources utiles vis-à-vis de la crise sanitaire, un [dossier dédié à la question des plans de reprise d'activité](#).

Vous pourrez y retrouver des exemples de plan de reprise d'activité ainsi que des documents de recommandations et préconisations utiles.

Recommandations de la DGCS concernant le secteur AHI

La DGCS a publié un [guide de recommandations](#) relatif à l'adaptation des structures d'hébergement, accueils de jours et structures de domiciliation en période de déconfinement.

Ce guide contient notamment des recommandations sur :

- L'organisation des structures pour éviter la contamination ;
- L'identification précoce des personnes présentant des symptômes liés au COVID-19 et les mesures à mettre en places dans la structure vis-à-vis des personnes et des cas contacts ainsi que la doctrine de test ;
- La tenue/reprise des entretiens sociaux avec les personnes accompagnées et la tenue d'activités collectives ;
- L'organisation des accueils de jour et des services de domiciliations ;
- L'organisation du travail en période de déconfinement ;
-

Ont été publiées avec ce guide, quatre annexes utiles :

- Une [annexe sur l'organisation de « secteurs COVID+ »](#) dans les structures d'hébergement ;
- Une [annexe relative aux règles d'entretien des locaux](#) ;
- Une [annexe pour accompagner les personnes dans l'auto-surveillance de leur température](#) (à destination notamment des personnes ayant été en contact avec une personne malade).
- Une [fiche de recommandations à destination des structures médicosociales](#) de soins résidentiels (LHSS et LAM) et CSAPA.

Tous ces documents sont disponibles dans le [dossier partagé](#) de la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France contenant les ressources liées à la crise du COVID-19.

Dans chaque association, l'adaptation de l'activité et du fonctionnement des structures doit être pensée au regard des règles sanitaires nationales et de la nature de l'activité, de la configuration des locaux.

Concernant les structures du secteur de l'Insertion par l'Activité économique, des fiches conseils par secteurs d'activité sont publiées sur le [site du Ministère du travail](#), et sont actualisées et/ou complétées de nouvelles fiches régulièrement

Nous vous rappelons **l'importance de poursuivre la sensibilisation des salarié.e.s, bénévoles et personnes accueillies sur le respect des gestes barrières**. Des affiches pédagogiques dans ce sens et traduites sont disponibles sur le [dossier partagé](#) mis en place par la Fédération.

[Lire la suite sur notre site](#)

Hébergement - Logement

Prévention des expulsions locatives

Face à la pandémie de coronavirus, le gouvernement a reporté la fin de la trêve hivernale au 10 juillet. Les bailleurs de la Ville de Paris, Elogie-Siemp, Paris Habitat et la RIVP, ont fait le choix de **suspendre les expulsions locatives pour impayé de loyer jusqu'en octobre prochain**. Cette mesure permettra de faire le pont avec la trêve suivante et d'avoir une année blanche, soit aucune expulsion d'ici le 31 mars 2021.

Pendant la période de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, vous accompagnez des publics en difficulté pour payer leur loyer ? Des aides juridiques et financières sont possibles. [Crise sanitaire et impayés de loyer, les informations utiles, une vidéo de présentation réalisée par la Ville de Paris, la DRIHL, la CAF, action logement et la fondation Abbé Pierre vous apporte des informations utiles.](#)

Besoins de conseils personnalisés, l'ADIL et la Fondation Abbé Pierre sont à votre écoute:

- [L'ADIL de Paris](#) au 01 42 79 50 50. Outre ce numéro, 4 autres lignes

téléphoniques sont également ouvertes temporairement, pour vous accueillir : 09 70 461 221 ; 09 70 405 414; 09 70 461 023 ; 09 70 407 672

- [l'Espace Solidarité Habitat de la Fondation Abbé Pierre](#) : permanence téléphonique, du lundi au jeudi de 9h à 18h, le vendredi de 9h à 13h 01 44 64 04 40.

Repérage des symptômes précoces d'une infection par le COVID-19, tests, identification des cas contacts et organisation des structures en période de déconfinement

Afin de limiter la propagation du COVID-19 dans la population, dans un contexte où chacun est libre de se déplacer, la stratégie sanitaire nationale consiste à repérer le plus précocement les symptômes évocateurs du COVID-19, tester les personnes présentant des symptômes ainsi que les personnes avec lesquelles elles ont été en contact proche et sans protection et enfin d'isoler les personnes atteintes du COVID-19.

Les professionnel.le.s des structures du secteur AHI ont un rôle important à jouer dans cette stratégie sanitaire afin d'éviter la propagation du virus dans les structures.

Au-delà des points développés ci-dessous, il est nécessaire de **communiquer le plus largement possible auprès des personnes sur les gestes barrières et le respect des mesures de distanciation sociale**. Des fiches traduites sur les gestes barrières et pour l'auto-surveillance des symptômes du COVID-19 sont disponibles sur [le dossier partagé](#) de la Fédération. Tous les points développés ici sont également développé dans le [guide de la DGCS sur le déconfinement dans les structures d'hébergement](#).

[Lire la suite de l'article sur notre site](#)

Webconférence Comment accompagner les associations dans la phase de redémarrage ?

La crise Covid-19 a profondément impacté le secteur associatif et celui de l'économie sociale et solidaire, confrontés à des difficultés de trésorerie, de ressources humaines, de financement.

Le Comité Association de l'Ordre des experts-comptables Paris Ile-de-France, en partenariat avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Ile-de-France (CRESS IDF) dresse un état des lieux des leviers permettant de sortir de la crise (gestion prévisionnelle, chômage partiel, Prêt Garanti de l'Etat, recherche de financements ...).

Mercredi 10 juin 2020, à 17h sur la chaine YouTube CROEC PARIS

Animée par :

Nora Vartanyan, Présidente du Comité Associations de l'Ordre des experts-comptables Paris IDF

Angélique Poupon, Vice-Présidente du Comité Associations de l'Ordre des experts-comptables Paris IDF

Avec la participation de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Ile-de-France.

Posez vos questions dès maintenant ou en direct sur le tchat qui sera ouvert

pendant la conférence.

[Posez vos questions](#)

La webconférence sera diffusée en direct sur [notre chaine YouTube CROEC PARIS](#).

Dimanche 28 juin, second tour des élections municipales

- **Procuration** : pensez-y si vous êtes absent à cette date. A noter : Les procurations faites en vue du second tour initialement prévu le 22 mars 2020 restent valables pour le second tour reporté.

Toutes les informations sur les modalités de demande de procuration sur [service-public.fr](#)

- **Droit de vote des majeurs protégés** : être sous tutelle et exercer son droit de vote c'est possible. Depuis la loi de programmation de la justice du 23 mars 2019, le [juge des tutelles](#) n'a plus la possibilité, à l'occasion de l'ouverture, du renouvellement ou de l'aggravation en mesure de [tutelle](#), de priver la personne bénéficiant d'une mesure de [tutelle](#) de son droit de vote. Afin d'exercer son droit de vote, le majeur protégé doit veiller à s'inscrire sur les listes électorales selon [les modalités](#) de droit commun. Retrouvez les informations sur le vote par procuration des majeurs protégés [ici](#)

Le [Cercle Vulnérabilités et Société](#) met gratuitement à disposition des structures sociales et médico-sociales un « [Kit pour une \(re\)mise en mouvement des personnes](#) » afin de renforcer la motivation des personnes ayant des difficultés d'ordre mental à exercer leur droit de vote reconnu par la loi.

Domiciliation administrative

Déploiement de la plateforme DomiFa

Lancée par la Fabrique des Ministères sociaux, la [plateforme DomiFa](#) se déploie aujourd'hui après une phase initiale de test.

Outil de gestion à destination des organismes agréés pour la domiciliation administrative Cette plateforme répond gratuitement aux fonctions suivantes :

- Instruction et validation des demandes
- Édition de cerfa
- Enregistrement des passages et des interactions
- Suivi du courrier reçu et distribué
- Gestion des domiciliations et des échéances associées (radiations, renouvellement, fin de domiciliation...)
- Édition de statistiques

Des sessions de présentation et de formations sont prévues entre le 26 mai et le 8 juillet. Pour vous inscrire, il suffit de cliquer sur le lien suivant : <https://startupdetat.typeform.com/to/O63SNL>

Pour toutes questions relatives à ce projet, contactez l'équipe projet DomiFa : contact.domifa@fabrique.social.gouv.fr

Prolongation de validité des délais de demande de renouvellement des agréments, prolongations des attestations d'élection de domicile et délais de radiation des personnes domiciliées

Une nouvelle ordonnance est intervenue en matière de prorogation des droits. Il s'agit de l'ordonnance n° 2020-560 du 13 mai 2020 qui a les conséquences suivantes en matière de prolongations de droits :

- Cette nouvelle ordonnance proroge le délai de demande de renouvellement des agréments pour les organismes agréés d'un mois supplémentaire : **pour les agréments des organismes qui expirent entre le 12 mars et le 23 juin, le délai de demande de renouvellement est désormais de 3 mois à partir du 23 juin. Les organismes agréés doivent donc avoir déposé leur demande de renouvellement d'agrément avant le 23 septembre.**
- Cette ordonnance ne modifie pas le calendrier de prolongation fixé par l'ordonnance du n° 2020-306 du 25 mars 2020 :
- La prolongation de **validité des cerfa d'élection de domicile qui expirent entre le 12 mars et le 23 juin reste étendue jusqu'au 23 août.**

Les bénéficiaires doivent avoir déposé leur demande de renouvellement avant le 23 août.

Enfin, **jusqu'au 24 août, les organismes agréés n'ont pas à entamer des procédures de radiation pour des personnes qui ne se seraient pas présentées depuis plus de 3 mois.**

Pour toutes questions contactez Gabriel Visier : gabriel.visier@federationsolidarite-idf.org

Actualités à destination des employeurs

Évolution de la prise en charge de l'indemnité d'activité partielle applicable sur le mois de juin

Depuis le début de la crise sanitaire, le Gouvernement a mis en place un dispositif d'activité partielle (aussi appelé chômage partiel ou technique) pour favoriser le maintien dans l'emploi des salariés. L'indemnité versée au salarié pendant les heures non travaillées était prise en charge à 100 % par l'État et l'Unedic.

Dans le cadre du déconfinement, la prise en charge de l'indemnité d'activité partielle évolue au 1er juin 2020 pour les secteurs où l'activité économique reprend progressivement : elle passera de 100 % à **85 % de l'indemnité versée au salarié dans la limite (inchangée) de 4,5 SMIC.**

Cette modification ne changera rien pour les salariés : ils continueront à percevoir 70 % de leur rémunération brut (soit environ 84 % du salaire net) et au minimum le SMIC net.

Maintien de la prise en charge de l'indemnité d'activité partielle à 100 % pour certains secteurs

Les [secteurs faisant l'objet de restrictions législatives ou réglementaires](#), en raison de la crise sanitaire, comme le tourisme, la restauration ou la culture, continueront à bénéficier d'une prise en charge à 100 %

Plus d'informations sur :

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/evolution-de-la-prise-en-charge-de-l-activite-partielle-au-1er-juin-2020>

Une plateforme dématérialisée pour diversifier les canaux

d'orientation et recrutement des candidat(e)s aux pour des parcours en SIAE

Lancée dans le cadre du pacte ambition IAE, et expérimentée dans un premier temps sur 3 départements, [la plateforme de l'inclusion « ITOU »](#) est désormais ouverte à toutes les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) franciliennes et aux acteurs de l'insertion sur la région.

Cette plateforme permet d'orienter des candidats dans le cadre de recrutements proposés par les SIAE, en complément des autres canaux de mobilisation de candidats (Pôle emploi, partenaires locaux...). C'est un outil dématérialisé qui vise à simplifier les démarches de candidatures, tant pour les candidats que pour les SIAE, qui co-existera pendant les prochains mois avec les démarches habituelles d'orientation et de validation des candidatures à l'IAE (éligibilité par Pôle emploi et les autres prescripteurs habilités).

[Lire la suite sur notre site](#)

Appel à candidatures : Égalité femmes-hommes – aide aux besoins structurels post-Covid 19 des structures de terrain – Fondation CHANEL

Date limite de dépôt des dossiers : 30 juin 2020

Il est encore temps de déposer votre dossier pour l'appel à candidatures de la Fondation CHANEL « L'Échelle » ayant pour but de participer au renforcement de l'écosystème des organisations engagées sur les thématiques liées à l'égalité femmes-hommes en France.

L'appel vise à identifier et apporter un soutien opérationnel aux structures de terrain, identifiant un ou plusieurs besoins structurels pour surmonter la crise, assurer la continuité de leurs missions en période post Covid-19 et/ou leur permettre de passer à l'échelle.

Pour voir les critères d'éligibilité et pour déposer votre dossier de candidature, [cliquez ici](#).

Violences sexuelles et les violences au sein du couple

Formation gratuite sur les violences sexuelles et les violences au sein du couple animée par Caroline De Haas (#NousToutes), en visioconférence sur Zoom. La formation est accessible avec un simple lien, elle est interactive et permet à chacun.e de poser des questions et participer.

Retrouvez les précédentes ressources sur les recommandations relatives au suivi social et à l'orientation des potentielles victimes de violences intrafamiliales [via le lien suivant](#)

Renouvellement automatique des droits sociaux et accès à la réduction Solidarité Transports

Suite à de nombreuses difficultés rencontrées par les personnes bénéficiant du [renouvellement automatique de leurs droits sociaux du fait de la crise sanitaire](#) pour renouveler leurs abonnements de transports en commun à tarif réduit, l'Agence Solidarité Transport a publié [sur son site](#) un article relatif aux documents justificatifs à joindre à leur demande.

Vous trouverez à suivre les modalités détaillées par l'Agence Solidarité Transport :

- **"AME : la prolongation des droits à Réduction 50% doit obligatoirement être demandée par le bénéficiaire.** Les bénéficiaires dont les droits AME périment entre le 12/03/2020 et le 31/07/2020 bénéficient d'une prolongation de leur AME de 3 mois, mais leur carte de bénéficiaire AME ne sera pas remplacée. Aussi, ces cartes seront exceptionnellement prises en compte pour 3 mois de plus. Par exemple, une carte AME périmant au 30/06/2020 sera considérée valable jusqu'au 3/09/2020 et donnera des droits à réduction jusqu'au 31/10/2020. Les bénéficiaires ayant déjà transmis leur carte AME ne sont pas obligés de la renvoyer et peuvent demander la prolongation de leurs droits par simple appel téléphonique ou via le formulaire de contact.
- **ASS** : Pôle emploi fournit à l'Agence Solidarité Transport les informations rendant possible la prolongation automatique des droits. **Les bénéficiaires autorisant l'Agence à consulter ces données n'ont aucune démarche à faire pour bénéficier de la prolongation de leurs droits.**
- **CSS sans participation financière : la prolongation des droits à Réduction Solidarité 75% doit obligatoirement être demandée par le bénéficiaire, attestation à l'appui.** Les attestations prolongées sont mises à disposition par les caisses d'Assurance Maladie. Elles sont exigées pour toute prolongation des droits à Réduction Solidarité Transport. Elles peuvent être fournies par courrier ou via le formulaire de contact.
- **RSA** : la CAF fournit à l'Agence Solidarité Transport les informations rendant possible la prolongation automatique des droits. **Les bénéficiaires autorisant l'Agence à consulter ces données n'ont aucune démarche à faire pour bénéficier de la prolongation de leurs droits."**

Retrouvez également sur notre site toute l'actualité liée à l'épidémie du COVID-19

=> [Les outils mis en place par la fédération](#) (dossier partagé, boucle d'échange slack et tableau de recensement de la continuité d'activité des structures).

=> Les précédents articles d'information de la Fédération autour de l'épidémie COVID-19 :

[Veille et recensement des structures qui maintiennent leur activité : Pensez à actualiser vos données !!](#)

[Dispositifs exceptionnels mis en place à Paris :](#)

Aide alimentaire : différentes ressources [ici](#), [ici](#) et [là](#)

Santé :

- [Nouvelles ressources d'informations à destination des personnes accompagnées :](#)
- [Ouverture de la hotline "COVID-19" pour le projet Médecins Sans Frontières en Ile-de-France :](#)
- [Centre de consultation COVID dans le 19e arrondissement de Paris ;](#)
- [Un numéro vert pour faciliter l'accès aux soins des personnes sans-abri ;](#)
- [Addictions et confinement ;](#)
- [Mise en place d'un dispositif national de soutien médico-psychologique aux soignants et aux personnels en charge de l'accompagnement ;](#)
- [Aide médicale d'Etat : des modifications ;](#)
- [Les services départementaux de la protection maternelle et infantile en IdF et à Paris ;](#)
- [Dématérialisation des demandes d'Aide Médicale d'Etat pour la durée de l'état d'urgence sanitaire](#)
- [Santé des personnes durant la période de confinement \(accès aux soins et aux droits, santé mentale, addictions\)](#)
- [Informations sur l'accompagnement de la fin de vie en structure d'hébergement et l'organisation des funérailles ;](#)

Accès aux droits :

- [Prolongation des titres de séjour arrivés à expiration entre le 16 mai et le 15 juin 2020](#)
- [Domiciliation administrative;](#)
- [Prolongation des titres de séjour arrivés à expiration durant le confinement pour une durée de six mois ;](#)
- [Enregistrement de la demande d'asile ;](#)
- [Renouvellement des cartes ADA \(Allocation pour demandeurs d'asile\) ;](#)
- [Dématérialisation de l'envoi des documents pour les allocataires n'ayant pas l'application "Mon compte CAF" ;](#)

- [ASE : continuité de la prise en charge des mineurs au-delà de 18 ans ;](#)
- [Continuité d'accès aux droits sociaux en période d'état d'urgence sanitaire ;](#)
- [Attribution de logement social et COVID-19 ;](#)

Actualités dans le secteur de l'asile :

- [Actualités au 19 mai 2020](#)
- [La fédération engagée auprès des SIAE pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes bénéficiaires d'une protection internationale](#)

Hébergement - Logement :

- [Prestataires pour le nettoyage et la désinfection des appartements, chambres et espaces collectifs](#)
- [Admissions en structures d'hébergement](#)

Accompagnement social :

- [Un guide sur l'accompagnement social à distance ;](#)
- [Recommandations relatives au suivi social et à l'orientation des potentielles victimes de violences intrafamiliales ;](#)
- [Informations relatives à l'accompagnement des publics demandeurs d'asile et étrangers ;](#)
- [Apprendre le français en confinement](#)
- [Réflexions et points d'alerte sur les enjeux d'éthique du numérique en situation de crise sanitaire aigüe](#)

Informations à destination des employeurs et employeurs SIAE

- [Chômage partiel : l'État allonge le délai de dépôt des demandes par les employeurs ;](#)
- [Modalités d'activation du dispositif du chômage partiel ;](#)
- [Remontée et suivi des Réseaux « questions réponses des employeurs et des SIAE » auprès de la DIRECCTE Ile-de-France ;](#)

Informations à destinations des SIAE

- [Informations relatives aux structures bénéficiaires d'aides du Fonds Social Européen \(FSE\) ;](#)
- [Mesures mises en place à destination des Structures d'Insertion par l'Activité Économique \(SIAE\) et demandeurs d'emploi ;](#)
- [SEVE emploi : continuez à vous former via la plateforme en ligne](#)
- [Mobilisation des structures de l'Insertion par l'Activité Économique dans le cadre du projet "Résilience" ;](#)

Accès à la culture, aux loisirs et apprentissage du français en période de confinement :

- [Ressources pour le maintien du lien social, l'accès à la culture et aux loisirs en période de confinement;](#)
- [Apprentissage du français en période de confinement.](#)

Appels à projet et fonds spécifiques :

- [Lancement du 1er appel à projet de la Fondation d'entreprise Paris Habitat, visant à lutter contre l'isolement des personnes fragiles sur le territoire de la métropole parisienne, date de dépôt des candidatures reportée au 31 mai 2020 ;](#)
- [Ouverture d'un fonds d'urgence par la Fondation des Petits Frères des Pauvres ;](#)
- [Appel à projet - Axe 7- Fonds Initiatives Locales contre l'Exclusion \(FILE\) ;](#)

Mobilisation des bénévoles et initiatives :

- [Face à la baisse des effectifs dans les structures : mobiliser les bénévoles et la réserve civique ;](#)
- [Actions de bénévolat et/ou de mécénat de compétences mobilisables gratuitement](#)
- [Solidarité numérique](#)

Aménagement des missions de service civique :

- [Information à destination des structures accueillant des volontaires en mission de Service Civique.](#)

Contact :

Clotilde Hoppe, 01 43 15 13 93
clotilde.hoppe@federationsolidarite-idf.org

Elise Noël-Chevalier, 01 43 15 80 11
elise.noel-chevalier@federationsolidarite-idf.org

communiquera jamais vos données à des tiers.

Si vous voulez vous désabonner de la newsletter, vous pouvez [modifier votre profil](#) ou vous [désinscrire](#) mais sachez que nous, on préfère rester en contact avec vous.

À bientôt !



This email was sent to <<Email Address>>

[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)

Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France · 30 boulevard de Chanzy · Montreuil 93100 · France

